



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5310

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, que le mercredi 2 novembre 1988 un depute a interroge le Gouvernement sur les nombreux dangers qu'entraîne la pilule abortive RU 486. Partageant la meme optique que sa collegue, il lui demande quelle suite il compte donner a cette intervention.

Texte de la réponse

Reponse. - M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale a ete interroge sur les dangers de la mifepristone (RU-486), produit abortif. Le ministre signale a l'honorable parlementaire que le produit a fait l'objet d'une experimentation rigoureuse. Le RU-486 utilise strictement selon le protocole precise dans l'autorisation de mise sur le marche n'entraîne aucun effet secondaire serieux ; a la difference des moyens mecaniques d'IVG, il ménage l'avenir gyneco-obstetrical de la femme. Il n'existe aucune preuve dans l'espece humaine de l'effet teratogene du produit. L'utilisation de ce produit entre strictement dans le cadre de la loi de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5310

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : solidarit ,sant  et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarit , de la sant  et de la protection sociale

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 14 novembre 1988, page 3210